



Lyon 2e  
Confluent

## Hippodrome, puis place de l'Hippodrome

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA69000826  
Date de l'enquête initiale : 2002  
Date(s) de rédaction : 2001  
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon  
Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : hippodrome, place  
Appellation : de l'Hippodrome

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville  
Références cadastrales : 1999. BD non cadastré

### Historique

La place de l'Hippodrome (Champ de Mars, place Charles X de 1827 à 1830, Louis-Philippe de 1830 à 1840, puis de l'Hippodrome) est prévue dans le plan de distribution de la presqu'île de 1826 ; elle sert à la fois de promenade et de champ de manœuvres pour l'armée. En 1840, l'architecte René Dardel la transforme en hippodrome qui ne fonctionne que quelques années. En 1858, un nouveau plan de lotissement restreint son emprise au plan actuel. Le traitement de la place (pelouse, jeux d'enfants) date de 1981.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle, 3e quart 19e siècle  
Dates : 1826 (daté par source), 1840, 1858  
Auteur(s) de l'oeuvre : René Dardel (architecte, attribution par source)

### Description

De plan rectangulaire, la place est occupée en son centre est par l'église Sainte-Blandine. L'axe ouest-est formé par le presbytère, l'église et l'ancien orphelinat Saint-Charles coupe à angle droit la ligne tracée par le cours Charlemagne. L'implantation du monument aux morts au nord-ouest rompt cette géométrie.

### Éléments descriptifs

### Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

### Présentation

La place du Champ de Mars, ou place Charles X, est prévue dans le plan de distribution de la presqu'île de 1826 (annexe 1 ; fig. 1). Elle occupe alors un emplacement de 7 ha et doit servir autant de promenade que de terrain d'exercice militaire. Les règlements de voirie prévoient que les rez-de-chaussée des bâtiments à construire autour de la place seront « en arcades formant portiques et galeries publiques », de 3m 33 de large. En 1838 (la place s'appelle alors place Louis-Philippe), le cahier des charges des nouvelles constructions reprend les mêmes dispositions (annexe 2).

En 1840, les architectes René Dardel et Montroubert déposent un projet pour reconvertir la place en hippodrome, entouré d'une plantation de 324 platanes : une piste de 18 m de large entoure la pelouse centrale ; une enceinte gazonnée formant un talus sert à la fois de limites et de tribune pour les spectateurs (annexe 3 ; GARDES, t. 2, p. 62-63 ; fig. 2). Le 19 mars 1840, le maire se félicite de l'avancée des travaux qui procurent une activité à « 1000 ouvriers indigens » (AC Lyon : 0468 WP 022). L'hippodrome fonctionne pendant quelques années : en 1839, lors de la fête de Louis-Philippe, en 1843, sans doute lors de la venue du duc et de la duchesse de Nemours, comme le représente probablement le tableau d'Antoine-Jean Duclaux (PANSU, TESTENOIRE, p. 80 ; fig. 3) ; mais dès 1850, l'emplacement est loué à Soulier pour y tenir des spectacles équestres. En 1853, plusieurs demandes de location sont déposées à la mairie, mais ne reçoivent pas de suite, en particulier par opposition de l'armée qui y fait toujours des exercices (annexe 4).

En 1858, après la construction de la gare de Perrache, l'ingénieur en chef de la voirie urbaine propose sa diminution et le lotissement des masses qui lui seraient soustraites (annexe 5). Le conseil municipal approuve ce plan le 23 juillet 1858 (annexe 6 ; fig. 4). La construction de l'église Sainte-Blandine sur la place, du presbytère à l'ouest et de l'orphelinat Saint-Charles à l'est forment pour la place un axe perpendiculaire au cours Charlemagne.

Le réaménagement de surface, avec la création des pelouses et des jeux d'enfants, date de 1981.

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **AD Rhône. AT 182. Autorisation de cirques**  
AD Rhône. AT 182. Autorisation de cirques
- **AC Lyon. 0321 WP 119. Place de l'Hippodrome, 2e arrondissement : vente de terrain communal sis la dite place dans la presqu'île Perrache**  
AC Lyon. 0321 WP 119. Place de l'Hippodrome, 2e arrondissement : vente de terrain communal sis la dite place dans la presqu'île Perrache
- **AC Lyon. 1420 WP 007. Voirie urbaine : - Presqu'île Perrache, 1813-1858**  
AC Lyon. 1420 WP 007. Voirie urbaine : - Presqu'île Perrache, 1813-1858
- **Ville de Lyon. Conseil municipal. Procès-verbaux des séances, publiés par la municipalité d'après les manuscrits originaux 1800-1870. T. 7. 1827-1829 (19 janvier 1827-15 décembre 1829).** Lyon : Impr. nouvelle lyonnaise, 1942  
p. 41, 43, 53

### Documents figurés

- **[Plan de distribution de la presqu'île Perrache]. 26 janvier 1826.**  
[Plan de distribution de la presqu'île Perrache]. 26 janvier 1826. 1 : 2000. Encre, lavis (AC Lyon : 0001 S 00161)
- **Plan de distribution de la presqu'île Perrache. Lith de H. Brunet et Cie à Lyon. 1 : 5000. 36 x 71 cm ; signé du maire le 7 septembre 1827, copie du 8 mars 1853 (AC Lyon : 1420 WP 007)**
- **Plan général de l'Hippodrome de Perrache et des rues adjacentes / Montroubert et Dardel, [1841] (AC Lyon : 0468 WP 022)**
- **Plan topographique de la Ville de Lyon et de ses environs / Eugène Rembielinski et Laurent Dignoscyo, 1847**  
**Plan topographique de la Ville de Lyon et de ses environs / Eugène Rembielinski et Laurent Dignoscyo, 1847.** 1 : 10000. 1 est. : lithogr. ; 65 x 89,9 cm (AC Lyon : 2 S 574)  
AC Lyon : 2 S 574

- **Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles / Dignoscyo, 1861**  
**Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles / Laurent et Claude-Joseph Dignoscyo, 1861.** 1 : 5000. Lithogr. 140 x 165 cm (AC Lyon : 1541 WP 015)
- **Les courses de chevaux à l'Hippodrome de Perrache / Antoine-Jean Duclaux, 1844. Huile sur toile.**  
**Les courses de chevaux à l'Hippodrome de Perrache / Antoine-Jean Duclaux, 1844.** Huile sur toile. 1020 x 1660 cm (Musée des Beaux-Arts. Lyon)
- **119. Lyon. Cours Charlemagne. Eglise Ste-Blandine. S.l. : E. R., [1er quart XXe siècle]. Carte**  
**119. Lyon. Cours Charlemagne. Eglise Ste-Blandine. S.l. : E. R., [1er quart XXe siècle]. Carte postale.**
- **304. Lyon - Cours Charlemagne. Lyon : éd. S. Farges, [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC**  
**304. Lyon - Cours Charlemagne. Lyon : éd. S. Farges, [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon : 0004**  
FI 00806 ; BM Lyon. Vidéralp n° 00900)

## Bibliographie

- **GARDES, Gilbert. Lyon, l'art et la ville. Urbanisme - Architecture. 1988**  
GARDES, Gilbert. **Lyon, l'art et la ville. Urbanisme - Architecture.** Paris : Éditions du CNRS, 1988, 2 vol.  
188-253 p. : ill., plans, cartes ; 27 cm  
t. 2, p. 62-63
- **PANSU, Evelyne, DUPUIS-TESTENOIRE, Françoise. Antoine-Jean Duclaux, peintre, dessinateur et graveur**  
PANSU, Evelyne, DUPUIS-TESTENOIRE, Françoise. **Antoine-Jean Duclaux, peintre, dessinateur et graveur lyonnais, 1783-1868.** Lyon : impr. des Beaux-Arts, 1990. 95 p. : ill. ; 20 x 22 cm  
p. 80-81

## Annexe 1

### **Rapport du maire sur la distribution de la presqu'île Perrache rapportant l'ordonnance du roi du 7 mars lors de la séance du conseil municipal du 6 avril 1827**

#### **Rapport du maire sur la distribution de la presqu'île Perrache rapportant l'ordonnance du roi du 7 mars approuvant définitivement ce plan, lors de la séance du conseil municipal du 6 avril 1827 (Ville de Lyon. Conseil municipal. Procès-verbaux des séances, t. 7, p. 41)**

"... Je propose de donner à la grande rue centrale le nom de Charlemagne : 1° parce que c'est un des plus grands rois qui aient gouverné la France ; 2° parce qu'il a résidé assez longtemps à Lyon, à l'île Barbe, où il rédigea ses capitulaires ; 3° parce qu'il est le premier du nom de Charles..."

La ligne séparative de la partie plus spécialement destinée aux établissements industriels d'avec le reste de la presqu'île sera fixée par la rue ou cours prenant du Rhône à la Saône et limitant au nord la nouvelle place Charles X.

Cette partie qui contient dix masses... serait spécialement affectée aux habitations particulières...

Il serait réservé dans la masse centrale de la place Charles X, du côté du Rhône, une superficie assez considérable pour la construction d'une grande et vaste église dont la face regarderait l'occident...

Je vous proposerai d'affecter à l'établissement du marché un espace de 30 000 mètres de superficie, pris dans la masse n° 13. Il prendra le 1/3 nord, les 2/3 sud étant vendus à Arban

L'annonce de l'art 2 de l'ordonnance fait préjuger l'adoption prochaine par le gouvernement du traité avec MM. Seguin..."

## Annexe 2

### **Cahier des charges dressé par Chinard, adjoint à la mairie de Lyon, faisant fonction de maire, 27 juillet 1838 (AC Lyon : 0321 WP 119)**

**Cahier des charges dressé par Chinard, adjoint à la mairie de Lyon, faisant fonction de maire, 27 juillet 1838 (AC Lyon : 0321 WP 119)**

"... L'adjudicataire sera tenu de bâtir le long de la place Louis-Philippe à l'alignement qui lui sera prescrit, dans un délai de 5 ans à partir du 1er février 1839 une maison d'habitation qui sera élevée au moins d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage. Elle ne pourra avoir sur la place Louis-Philippe une longueur moindre de 10 m. Le plan de la façade devra être soumis au maire et approuvé. « Le soubassement du bâtiment dans toute la longueur de la façade à construire sur la dite place Louis-Philippe sera en arcades formant portique ou galerie publique à perpétuité, d'une largeur de trois mètres trente trois centimètres. L'acquéreur sera tenu de couvrir à ses frais en dalle de choin le sol de cette galerie ou portique public.

En compensation des frais que pourra occasionner l'établissement de cette galerie, la superficie du sol qui y sera employée dans une largeur de trois mètres trente trois centimètres ne sera point comptée dans la mensuration du terrain vendu ; et il est expliqué que dans la quantité de deux cent cinquante mètres carrés dont il est parlé en l'art. 1er n'est point compris l'espace de terrain nécessaire à la dite galerie..."

## Annexe 3

### **Promenade et plantation au Champ de Mars. Dardel, 30 janvier 1840 (AC Lyon : 0468 WP 022)**

#### **Promenade et plantation au Champ de Mars. Dardel, 30 janvier 1840 (AC Lyon : 0468 WP 022)**

"... Pour donner plus d'éclat aux grandes revues qui se passent au Champ de Mars, doter la Ville de Lyon d'une belle promenade pour les piétons, les voitures et les cavaliers, faciliter la vue des fêtes nationales et courses de chevaux qui peuvent s'y donner par la Ville et le Club Jockey, enfin appeler un peu de vie dans un quartier que l'administration municipale a un si grand intérêt à voir prospérer, pour obtenir de bonnes et promptes ventes de terrains, on propose d'établir une promenade tout le tour du Champ de Mars. Cette promenade disposée rectangulairement à l'extérieur et elliptiquement à l'intérieur, épouserait tout à la fois la forme du terrain et celle de la place de courses et de manoeuvres ménagées à l'intérieur. Quand le remblai complet de la place serait exécuté, la voie pavée ou charretière règnerait contre les maisons du pourtour ; provisoirement, elle passerait en dedans de la plantation ; les arbres plantés seraient des platanes ; ces arbres présentant les conditions convenables pour une bonne venue dans un sol aussi ingrat que celui qui forme la place actuelle : cependant à chaque pied d'arbre, un trou de 2 mètres de largeur sur 2 mètres de longueur et 1 m 50 de profondeur, devrait être creusé et rempli de terre végétale, afin de faciliter la poussée des arbres. Ces déblais des trous relevés autour du Champ de Mars formeraient naturellement un exhaussement au-dessus du sol actuel, et joints aux déblais de quelques nivellements intérieurs, permettraient de mettre tout le pourtour du Champ de Mars à sa hauteur vraie et de renvoyer les eaux des voies charretières et des allées d'arbres dans les ruisseaux des rues latérales qui les porteraient au Rhône et à la Saône.

En ce moment, le Champ de Mars est loin d'avoir sa véritable hauteur, et il ne faut pas espérer de l'y voir jamais porté, à moins d'une dépense considérable. Aussi les eaux n'ont point d'écoulement, elles disparaissent toutes seulement par l'absorption qui est considérable dans un terrain formé de graviers.

La partie du centre recevrait ses eaux perpendiculaires comme maintenant. Cependant, malgré la prompte absorption et pour avoir un sol constamment sec, voir disparaître de suite les eaux, une légère pente de 1/200, soit 0 m 005 par mètre, porterait aux axes des hémicycles, dans des puits perdus en pierres sèches, les eaux de tout le terrain elliptique. Ainsi les flaques d'eau qui existent au Champ de Mars après de grandes pluies, et dont le domaine est très considérable, disparaîtraient une heure ou deux après les plus forts orages..."

## Annexe 4

### **Lettre de l'architecte en chef de la Ville Dardel en réponse à la demande de M. Créange d'installer un cirque sur la place, 25 février 1853 (AD Rhône : AT 69)**

#### **Lettre de l'architecte en chef de la Ville Dardel en réponse à la demande de M. Créange d'installer un cirque sur la place, 25 février 1853 (AD Rhône : AT 69)**

"...En 1850, la Ville loua à M. Soulier pour servir à des jeux et spectacles équestres, tout le périmètre de l'Hippodrome, qui fut entouré de planches afin de cacher le spectacle au public ; ce vaste entourage de planches produisait un fâcheux effet et des plaintes s'élevèrent. M. Créange devrait de même entourer de planches l'Hippodrome au sommet du talus, il en résulterait comme en 1850 une grande tristesse au pourtour qui forme une très belle promenade..."

La surface de l'Hippodrome est de 45 972 m<sup>2</sup> ; au prix ordinaire auquel la Ville loue les terrains pour entrepôts, baraques, etc., à raison de 1 franc par an, le loyer d'un mois à raison de 0 F 084 le m<sup>2</sup> carré serait de 386 F 64. Le prix offert [100 F] est donc le 1/38 du prix ordinaire ; mais là peut-être n'est pas la question : il s'agit de savoir si vraiment le spectacle mérite d'être favorisé ; il y aurait encore à s'entendre avec M. Le maréchal comte de Castellane et avec M. Créange pour l'interruption complète des exercices militaires dans l'Hippodrome ou leur continuation dans un périmètre restreint à des jours et heures déterminés.

Si M. Créange pouvait établir sa palissade en planches au pied du talus de l'Hippodrome et diminuer la surface qu'il demande, il serait beaucoup plus facile d'accepter sa proposition. Dans tous les cas, la Ville resterait maîtresse de

reprendre son terrain en prévenant quinze jours à l'avance, si elle voulait donner une fête dans l'Hippodrome ou en disposer pour toute autre destination ..."

## Annexe 5

### Rapport de l'ingénieur en chef de la voirie urbaine au sénateur Claude-Marius Vaïsse, 14 juin 1858 (AC Lyon : 1420 WP 007)

"... L'installation des gares de chemin de fer à Perrache, les ventes de terrain qui en ont été la conséquence, nécessitent le remaniement du plan officiel de ce quartier. Non seulement il faut en faire disparaître les rues qui ont été supprimées, et dont le sol est aujourd'hui réuni soit à la gare de marchandises soit à la gare de voyageurs, mais il est nécessaire de prendre un parti relativement au maintien ou à la suppression de l'ancien hippodrome.

Cette immense place publique qui a reçu des destinations très diverses mais toujours assez mal définies, occupe une superficie d'environ 7 hectares qui est hors de toutes proportions avec l'importance actuelle du quartier de Perrache. J'ai déjà expliqué dans mon rapport sur la vente des terrains faite en 1856 au chemin de fer du Bourbonnais qu'il me paraissait convenable de diviser ce bel emplacement en 6 masses qu'on livrerait à la construction, en réservant au centre une place publique d'un hectare et demi, plus que suffisant pour servir de promenade aux habitants de ce quartier et pour la tenue du marché aux chevaux, qu'il y a de fortes raisons de ne pas déplacer.

La réalisation de ce projet permettra de livrer au commerce environ 4500 mètres carrés de terrains qui seront parfaitement placés puisqu'ils sont riverains du cours Charlemagne qui est la plus belle avenue de ce quartier. En les évaluant à 40 f le mètre carré, ils représentent un capital de 1 800 000 F. Il me paraît d'autant plus utile de prendre immédiatement ce parti qu'il serait impossible, si l'ancienne disposition des plans n'étaient pas modifiée, de ne pas s'occuper prochainement du pavage et de l'éclairage des voies publiques qui entourent l'hippodrome. Ce quartier tend en effet à se peupler. Le voisinage des gares y attire un certain mouvement d'hommes et de marchandises et on ne peut pas laisser sans les éclairer des emplacements aussi considérables que ceux de l'hippodrome. Il y a donc là un avenir de dépenses important et sans compensation aucune si les anciens plans du quartier Perrache ne sont pas profondément modifiés.

J'ai indiqué sur le plan ci-joint que je sou mets à votre approbation la division de l'hippodrome en masses, telle que je la comprend.

J'appelle en même temps votre attention sur la nécessité d'apporter quelques modifications au nom des rues de la presqu'île si ces projets sont adoptés. Ainsi la rue Denuzière et la rue Gilbert (*sic*) ne portaient des noms différents que parce qu'elles étaient séparées par l'Hippodrome. Elles devront à l'avenir porter le même nom. Les parties des rues Casimir-Perier et Bayard qui sont séparées par la gare de la partie principale de ces rues devront recevoir des dénominations différentes. Peut être même pourrait-on réduire la largeur de la partie du cours Bayard qui sépare l'usine à gaz de l'arsenal et qui n'a aujourd'hui que fort peu d'importance..."

## Annexe 6

### Délibération du conseil municipal, 23 juillet 1858 (AC Lyon : 1420 WP 007)

#### Délibération du conseil municipal, 23 juillet 1858 (AC Lyon : 1420 WP 007)

"...

Vu le plan de distribution des terrains de Perrache arrêté par l'ordonnance royale du 7 mars 1827 ;

Vu le plan des lieux occupés à Perrache par les établissements du chemin de fer de Paris à Lyon par le Bourbonnais ;

Vu le rapport présenté par M. l'ingénieur en chef du service municipal à M. le sénateur en date du 14 juin 1858,

Vu le rapport de M. le sénateur du 18 du même mois proposant une nouvelle distribution des terrains de Perrache et le plan annexé,

La commission des intérêts public entendue,

Attendu que l'occupation par le chemin de fer de Paris à Lyon par le Bourbonnais de la majeure partie des terrains de Perrache depuis l'extrémité de la presqu'île jusqu'à la gare a eu pour effet de supprimer plusieurs rues, de détruire les communications entre les rives du Rhône et celle de la Saône, et de faire disparaître toute l'économie du plan primitif ;

Attendu que l'ancien hippodrome, dominé au nord et à l'ouest par les remblais effectués par la Compagnie du chemin de fer, a perdu ses communications principales ; qu'il n'a jamais pu remplir sa destination et qu'aujourd'hui sa dimension comme place publique n'est plus en rapport avec le resserrement des espaces libres qui l'avoisinent ;

Attendu qu'il convient de lier ensemble ces espaces libres par des communications nouvelles et de donner plus de vie à l'espace inerte occupé par l'hippodrome en consacrant une partie à l'habitation de nombreux employés et ouvriers occupés par le chemin de fer ;

Attendu qu'il suffit de laisser au milieu une place de 146 mètres de longueur sur cent mètres de largeur soit pour le marché aux chevaux, soit pour la promenade des habitants et que tout le surplus peut être très utilement consacré à être vendu pour constructions ;

Attendu que les emplacements destinés aux constructions autour de cette place formeront six masses parfaitement desservies et d'une forme régulière présentant les superficies suivantes :

4 de 8717 mètres 50 soit en totalité 34 870 m

2 de 5100 mètres soit en totalité 10 200 m

ensemble 45 070 m

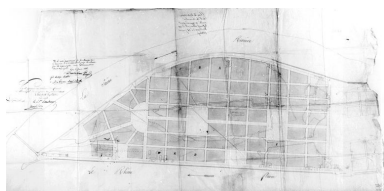
Attendu que ces six masses pourront être mises en vente et procurer à la caisse municipale une ressource notable pour les améliorations d'exécution ;

Attendu dès lors que la mesure proposée réunit le double avantage de satisfaire aux besoins publics et de servir l'intérêt municipal ;

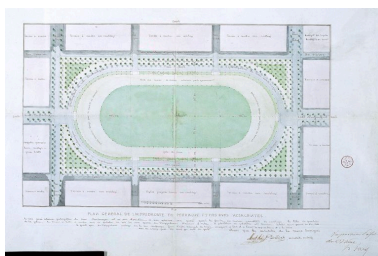
Délibère

Qu'il y a lieu d'approuver le plan de distribution des terrains de Perrache proposé par M. le sénateur et de le soumettre à l'enquête conformément à la loi..."

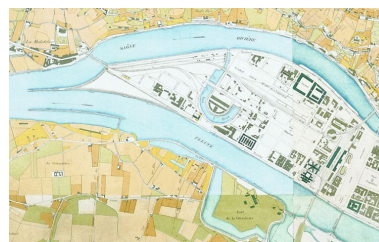
## Illustrations



Plan de distribution  
de la presqu'île, 1826  
IVR82\_20026900005NUC



Plan général de l'Hippodrome,  
par Dardel et Montrobert, 1841  
Phot. Jean-Marie Refflé  
IVR82\_20026903145PA



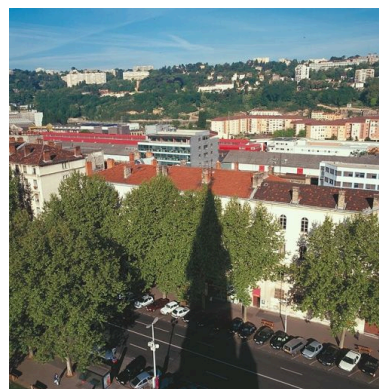
Plan topographique, 1861. Plan  
topographique lithographié, 140 x 165  
cm, 1861 AC Lyon. 1541 WP 015  
Phot. Jacques Gastineau, Autr.  
Dignoscyo Laurent, Autr.  
Dignoscyo Claude (ingénieur civil)  
IVR82\_20026900026NUCA



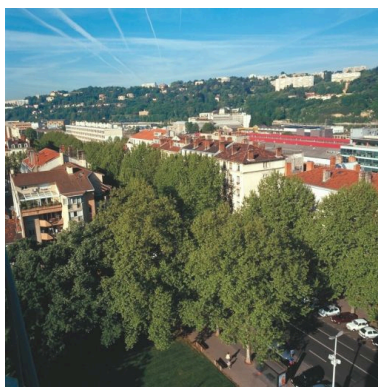
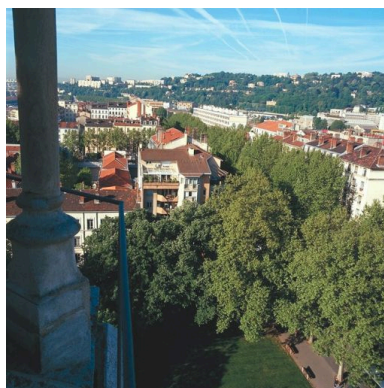
La place au début du  
20e siècle. Carte postale  
IVR82\_20026900119NUCB



La place au début du  
20e siècle. Carte postale  
IVR82\_20026900173NUCB



Vue d'ensemble depuis le clocher de  
l'église Sainte-Blandine vers l'ouest  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20026903584XA



Vue d'ensemble depuis le  
clocher de l'église Sainte-  
Blandine vers le sud-sud-ouest  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20026903585XA

Vue depuis le clocher de l'église  
Sainte-Blandine vers le sud-ouest  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20026903586XA

Vue d'ensemble vers le  
sud-sud-est depuis le toit  
de l'église Sainte-Blandine  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20026900505XA

## Dossiers liés

### Oeuvre(s) contenue(s) :

### Oeuvre(s) en rapport :

Secteur urbain concerté dit Distribution de la presqu'île Perrache (IA69000815) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent

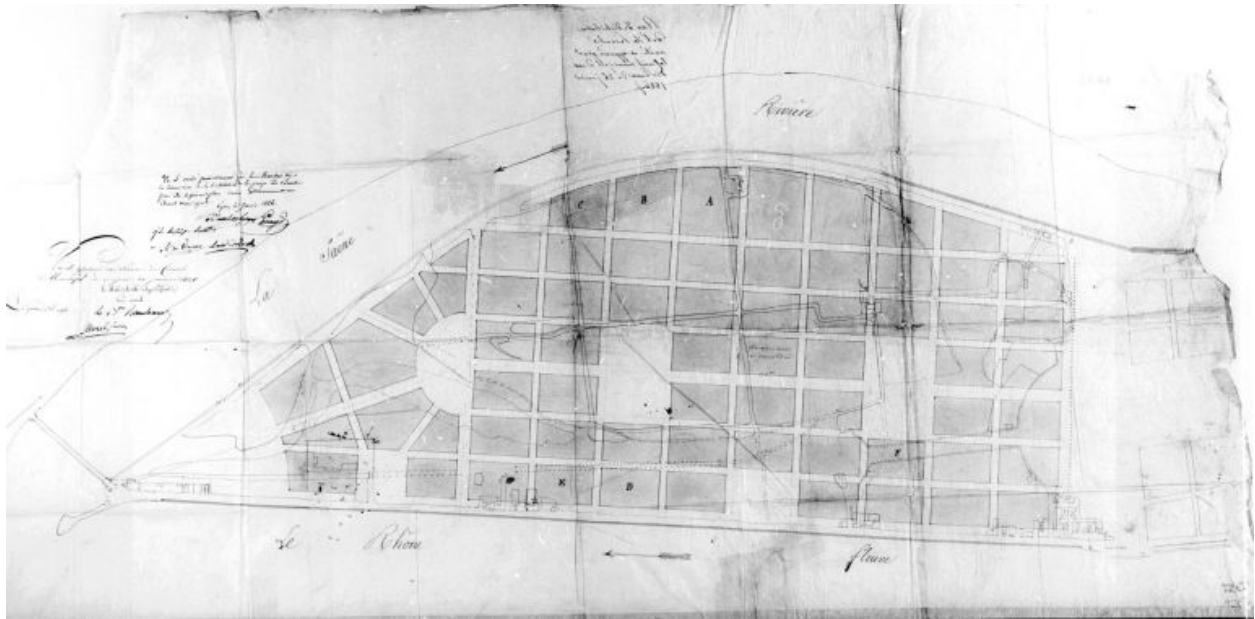
Voirie du secteur d'étude du Confluent (IA69000808) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent

Secteur urbain concerté dit Distribution de la presqu'île Perrache (IA69000815) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent

Auteur(s) du dossier : Maryannick Chalabi

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon





Plan de distribution de la presqu'île, 1826

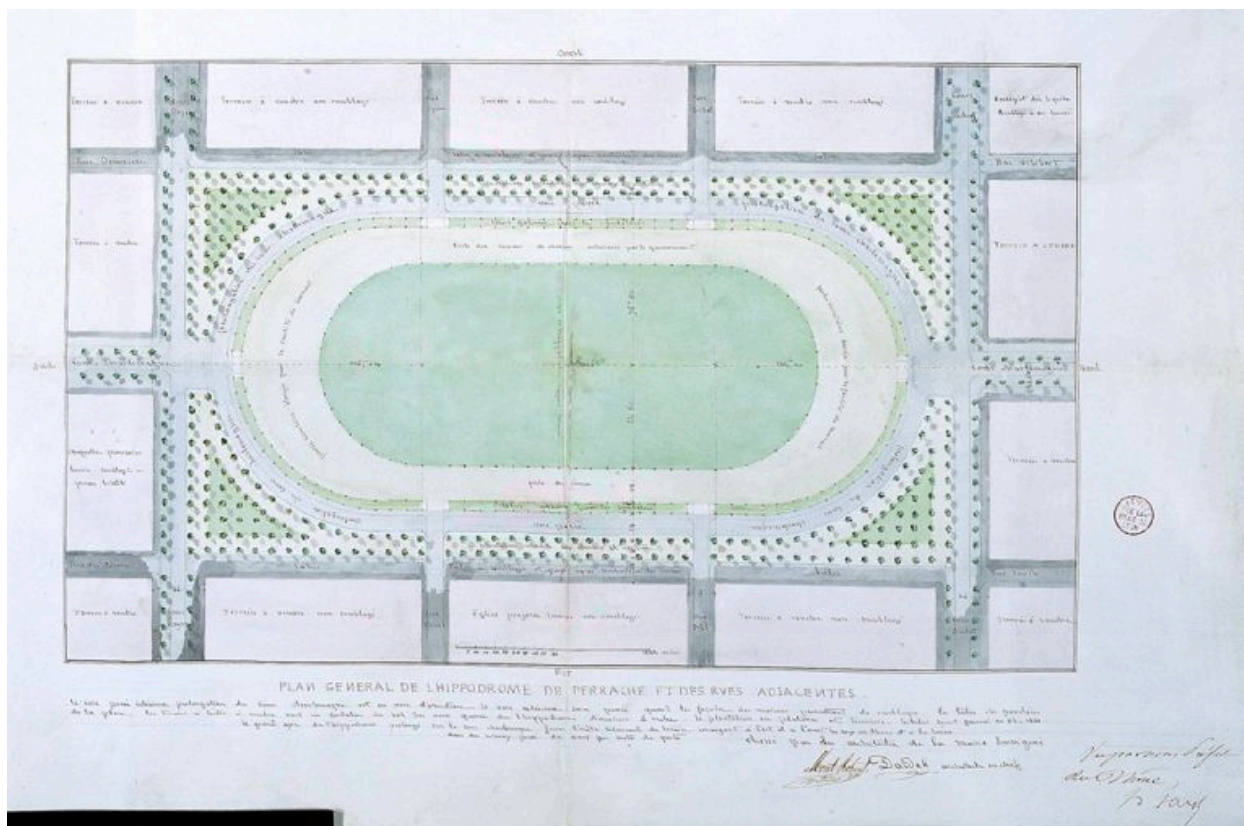
Référence du document reproduit :

- **[Plan de distribution de la presqu'île Perrache]. 26 janvier 1826.**  
[Plan de distribution de la presqu'île Perrache]. 26 janvier 1826. 1 : 2000. Encre, lavis (AC Lyon : 0001 S 00161)
- **[Plan de distribution de la presqu'île Perrache]. 26 janvier 1826.**  
[Plan de distribution de la presqu'île Perrache]. 26 janvier 1826. 1 : 2000. Encre, lavis (AC Lyon : 0001 S 00161)

IVR82\_20026900005NUC

© Archives municipales de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Plan général de l'Hippodrome, par Dardel et Montrobert, 1841

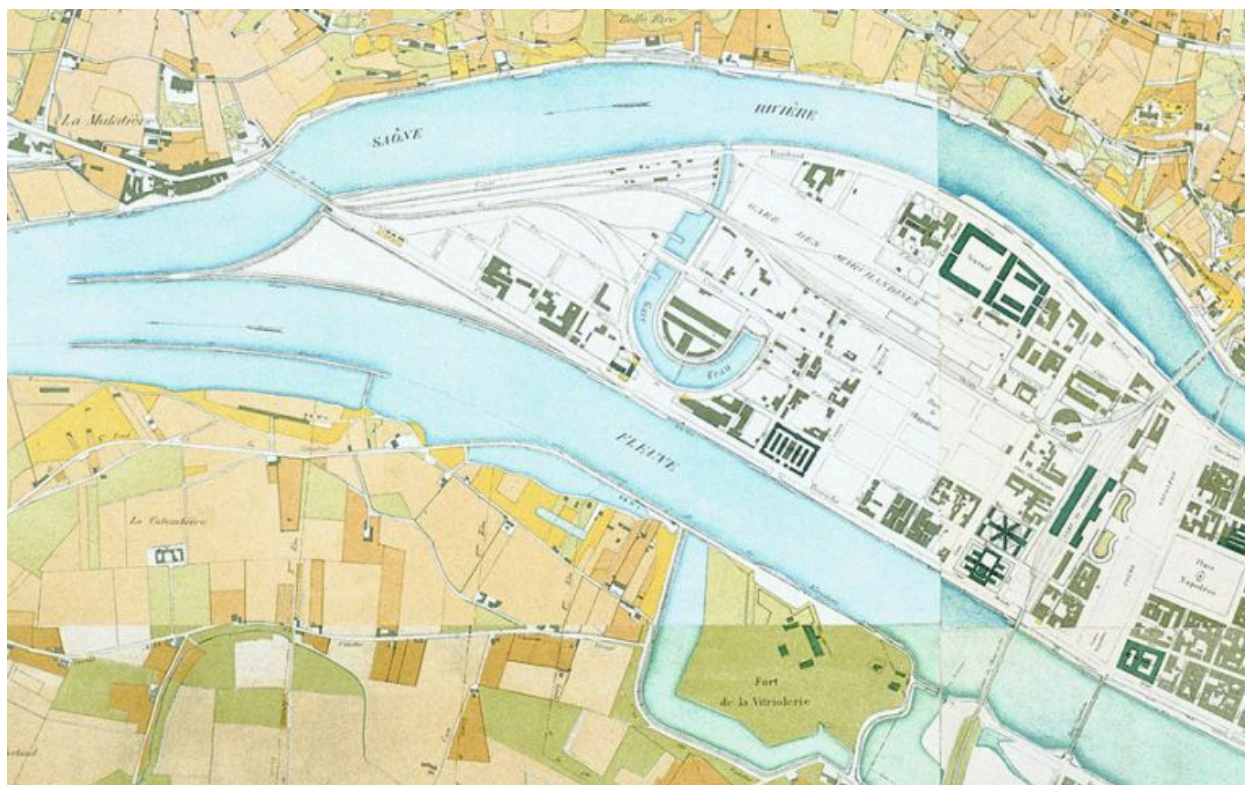
Référence du document reproduit :

- **Plan général de l'Hippodrome de Perrache et des rues adjacentes / Montrobert et Dardel, [1841]** (AC Lyon : 0468 WP 022)
- **Plan général de l'Hippodrome de Perrache et des rues adjacentes / Montrobert et Dardel, [1841]** (AC Lyon : 0468 WP 022)

IVR82\_20026903145PA

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan topographique, 1861. Plan topographique lithographié, 140 x 165 cm, 1861 AC Lyon. 1541 WP 015

Référence du document reproduit :

- **Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles / Dignoscyo, 1861**  
**Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles /** Laurent et Claude-Joseph Dignoscyo, 1861. 1 : 5000. Lithogr. 140 x 165 cm (AC Lyon : 1541 WP 015)
- **Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles / Dignoscyo, 1861**  
**Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles /** Laurent et Claude-Joseph Dignoscyo, 1861. 1 : 5000. Lithogr. 140 x 165 cm (AC Lyon : 1541 WP 015)

IVR82\_20026900026NUCA

Auteur de l'illustration : Jacques Gastineau

Auteur du document reproduit : Dignoscyo Laurent, Dignoscyo Claude (ingénieur civil)

© Archives municipales de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La place au début du 20e siècle. Carte postale

Référence du document reproduit :

- **119. Lyon. Cours Charlemagne. Eglise Ste-Blandine. S.I. : E. R., [1er quart XXe siècle]. Carte postale.**
- **119. Lyon. Cours Charlemagne. Eglise Ste-Blandine. S.I. : E. R., [1er quart XXe siècle]. Carte postale.**

IVR82\_20026900119NUCB

© Bibliothèque municipale de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La place au début du 20e siècle. Carte postale

Référence du document reproduit :

- **304. Lyon - Cours Charlemagne. Lyon : éd. S. Farges, [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC 304. Lyon - Cours Charlemagne. Lyon : éd. S. Farges, [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon : 0004 FI 00806 ; BM Lyon. Vidéralp n° 00900)**
- **304. Lyon - Cours Charlemagne. Lyon : éd. S. Farges, [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC 304. Lyon - Cours Charlemagne. Lyon : éd. S. Farges, [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon : 0004 FI 00806 ; BM Lyon. Vidéralp n° 00900)**

IVR82\_20026900173NUCB

© Bibliothèque municipale de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



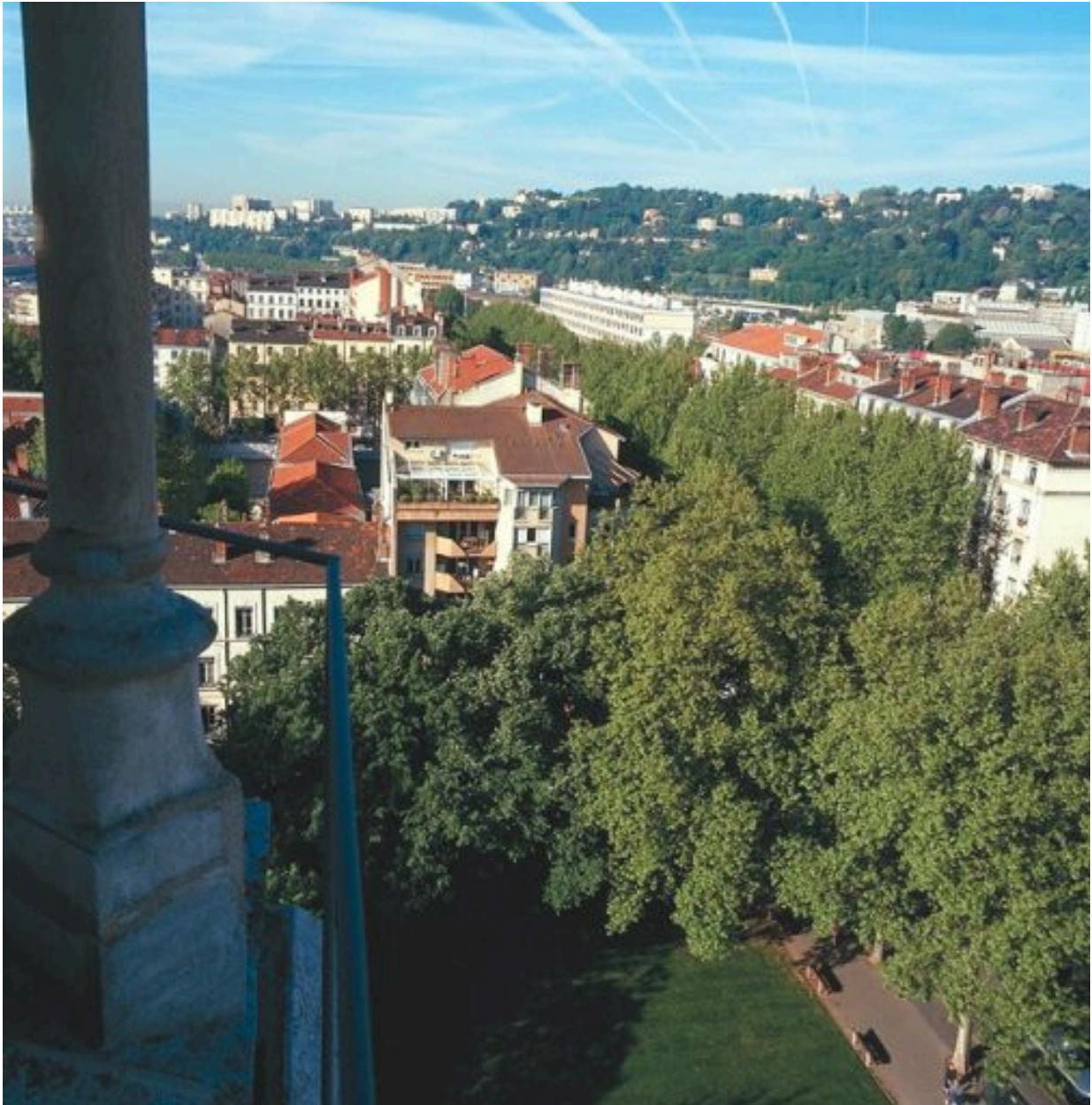


Vue d'ensemble depuis le clocher de l'église Sainte-Blandine vers l'ouest

IVR82\_20026903584XA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble depuis le clocher de l'église Sainte-Blandine vers le sud-sud-ouest

IVR82\_20026903585XA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Vue depuis le clocher de l'église Sainte-Blandine vers le sud-ouest

IVR82\_20026903586XA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Vue d'ensemble vers le sud-sud-est depuis le toit de l'église Sainte-Blandine

IVR82\_20026900505XA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation